

COMMUNE DE BELLECOMBE EN BAUGES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023**

DELIB23-JUIN06

Objet : Délibération pour instituer que les travaux de ravalement de façades soit soumis à une autorisation d'urbanisme sur tout le territoire de la commune

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bellecombe en Bauges, régulièrement convoqué le vingt et un juin deux mil vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Éric DELHOMMEAU, Maire.

Etaient présents :

Mmes et Mrs : Éric DELHOMMEAU, Cyrille CAUSSE, Raymond PRICAZ, Bénédicte BROUTIER, François DUSSOLLIER, Christian SION, Franck HAUGOU, Blandine AMBLARD, Bruno LEJEAU, Isabelle CHERUY et Jérémy GUILLERMIN (arrivé à 19 h 14).

Etaient absents :

Mme Séverine CHAT qui donne pouvoir à M. Cyrille CAUSSE,
Mme Lauriane PETIT-ROULET qui à donner pouvoir à Mme Isabelle CHERUY,
Mme Manon BLANCHIN qui donne pouvoir à M. Raymond PRICAZ,
Mme Céline TUTTINO qui donne pouvoir à Mme Bénédicte BROUTIER.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article R421-12,

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider de soumettre les travaux de ravalement de façades à déclaration sur son territoire en application de l'article R421-17-1 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme préalablement aux travaux de ravalement de façades et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux,

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de soumettre le ravalement de façades à une procédure de déclaration préalable, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R421-17-1 du code de l'urbanisme.

Vote : 0 contre 0 abstention 15 pour

Pour extrait certifié conforme,

Nombres de membres en exercice : 15

Présents : 11 Votants : 15

Le Maire, Le secrétaire de séance,

Date de la convocation : 21/06/2023



Rendue exécutoire par envoi en préfecture le 12/07/2023